

ARRÊTÉ n° AR21-077

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 711-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement en vigueur,

ARRÊTE

Article 1er :

Comme suite à la réunion du comité technique en date du 09 juin 2020, est désignée membre de la commission action sociale :

- Emeline Lambert

Article 2 :

Le personnel ci-dessus mentionné est désigné pour la période du 09 juin 2020 au 6 décembre 2022.

Fait à Troyes, le 04 février 2021

Par délégué,
Le Directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Jean-Yves LAGOUTTE
Pierre KOCH
Directeur



Original Service des affaires juridiques
Copies Intéressé(s)
 Direction des ressources humaines
 Diffusion générale : ENT